



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Mme Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 7 juillet 2026 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Nature et effet de la dérogation demandée**

La demande de dérogation mineure numéro 2026-05-0002 vise à permettre une entrée charretière d'une largeur de 12 mètres alors que l'article 9.8.3 du règlement de zonage numéro 2006-009 prescrit une largeur maximale de 9 mètres.

### **Identification du site concerné**

La demande concerne le lot 5 206 486 du cadastre du Québec, situé sur le rang des Grenier et propriété de Mme Valérie Couture et de M. Patrick Vallerand.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 5 juin 2026.

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière